



Réponse

à l'interpellation interpartis 20230069, Stolz Joseline, Groupe PSR, Moeschler Marie, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Paronitti Maurice, PRR, Schiess Christophe, Les Vert·e·s, Roth Myriam, Les Vert·e·s, « Fusion des médias francophones régionaux – Quel impact pour Bienne ? »

Le Conseil municipal répond comme suit aux questions posées :

1. De l'avis du Conseil municipal, quel sera l'impact de la fusion des radios Canal 3 et RJB et leur rapprochement avec le Journal du Jura pour la population francophone biennoise ? Quels principaux risques le Conseil municipal identifie-t-il ?

Le Conseil municipal a déjà pris position sur la présente question, du moins en ce qui concerne les radios locales, le 8 décembre 2021 dans le cadre de la consultation lancée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à propos de la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision. Voici en résumé sa position :

Le projet soumis en consultation modifie le nombre et l'étendue des zones de desserte des radios locales et des télévisions régionales à l'échelle du pays. Pour Bienne, la zone de diffusion Bienne–Jura bernois joue un rôle fondamental pour les radios. À ce propos, le DETEC avait mis deux variantes en consultation : la variante 1 aurait regroupé la zone de diffusion Bienne–Seeland avec le Jura bernois, tandis que la variante 2 aurait retiré, techniquement, le Jura bernois du canton de Berne et l'aurait attribué à la région « Arc Jurassien » (qui englobe les cantons de Neuchâtel et du Jura), ce qui ne serait pas acceptable. Le Conseil municipal estime que la solution la plus simple et la meilleure pour toutes les parties impliquées, notamment pour les groupes de médias concernés, consisterait à maintenir le statu quo. Il a donc demandé instamment la poursuite de cette option. De plus, le statu quo aurait permis de conserver un diffuseur de radio locale bilingue et un autre francophone, ce qui aurait favorisé les échanges culturels et linguistiques de toute la population de la région Bienne–Seeland–Jura bernois.

Si la solution du statu quo ne devait pas être retenue, le Conseil municipal soutiendrait, comme il l'avait indiqué à l'époque, une troisième variante élaborée par le groupe de médias Gassmann et la société BNJ. Cette variante prévoyait que l'Office fédéral de la communication (OFCOM) attribue une concession en français pour la région Biel/Bienne–Jura bernois et une concession en allemand pour la région Biel/Bienne–Seeland. Ces deux sociétés envisageaient de créer ensemble une nouvelle radio ayant son siège à Tavannes avec un studio supplémentaire à Bienne. Le Conseil municipal était arrivé à la conclusion qu'une telle solution serait un bon modèle, solide, qui répondrait aux besoins de la population, apporterait une stabilité économique et, enfin, conviendrait aux deux sociétés concernées. Du point de vue du bilinguisme biennois, cette approche pose toutefois quelques problèmes, car elle conduirait à une séparation des deux groupes linguistiques au niveau médiatique. Cela poserait moins de problème pour le Jura bernois et le Seeland que pour la ville de Bienne et la commune d'Evilard/Macolin. C'est pourquoi il est décisif que tous les médias restent représentés dans le centre de communication de la place Walser à Bienne, favorisant ainsi les échanges entre eux, ce que les représentantes et représentants du groupe Gassmann et

de BNJ ont expressément assuré. Le Conseil municipal attend que ces studios, avec une orientation francophone, demeurent à Bienne.

Le Conseil municipal avait communiqué sa position le même jour dans son communiqué de presse hebdomadaire. Il ne s'était pas exprimé sur la question d'intégrer la rédaction du Journal du Jura dans la nouvelle structure, puisque la consultation portait sur la radio et la télévision. Cependant, le Conseil municipal estime que cela ne change pas fondamentalement les explications qu'il a données. Celles-ci valent dans la même mesure pour ce quotidien que pour la radio locale en ce qui concerne le risque d'une distance accrue entre les deux groupes linguistiques. Notons aussi que la fusion de Canal 3 et de RJB qui fait l'objet de la présente interpellation renforcerait le paysage médiatique francophone à Bienne et, par conséquent, le lien avec le Jura bernois.

2. Le Conseil municipal a-t-il été consulté ou informé concernant ce projet de fusion ? Est-il prévu qu'il soit associé aux prochaines étapes ?

Le Conseil municipal renvoie pour l'essentiel à la réponse à la question 1. Vu qu'il s'agit ici d'une décision entrepreneuriale, le Conseil municipal part du principe qu'il ne sera pas impliqué dans les travaux ultérieurs de mise en œuvre.

3. Cette fusion a-t-elle une influence sur la stratégie de la Ville de Bienne en matière de communication?

Non, car si la mise en œuvre se déroule comme cela a été envisagé il y a environ un an et demi, il n'y aura pas de changements fondamentaux pour la Ville de Bienne.

4. Le Conseil municipal est-il disposé à s'engager afin que le nom de la nouvelle radio tienne compte de la Ville de Bienne?

Le Conseil municipal serait heureux que la nouvelle chaîne de radio inclue toujours le nom de Bienne dans son intitulé. Mais une fois encore il s'agit là d'une décision entrepreneuriale, de sorte que le Conseil municipal fait preuve de retenue en la matière.

5. Quel soutien financier la Ville de Bienne accordait-elle à Canal 3 ? Est-il prévu qu'une subvention similaire soit réservée à la nouvelle radio ? Si oui, à quelles conditions ?

La Ville de Bienne ne verse plus aucune aide financière à Radio Canal 3 depuis de nombreuses années. La nouvelle répartition des redevances de concession de radio et de télévision fixée il y a quinze ans a conduit à une restructuration complète du financement des diffuseurs de programmes radio et TV locaux. Le cofinancement communal – et parfois cantonal – n'était dès lors plus nécessaire. Le Conseil municipal rappelle qu'en vertu de la Constitution fédérale et de la loi fédérale sur la radio et la télévision, l'indépendance des médias vis-à-vis de l'État est un bien essentiel.

Bienne, le 31 mai 2023

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

Erich Fehr

Annexe :

· interpellation interpartis 20230069

Le vice-chancelier :

Julien Steiner



Vorstoss Nr. / Interv. No : 20230069

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport : _____

Interpellation interpartis ~~urgente~~

Fusion des médias francophones régionaux – Quel impact pour Bienne ?

Dernièrement, nous avons appris par le biais des médias la fusion prochaine des radios Canal 3 (francophone) et RJB, incluant un projet de rapprochement avec le Journal du Jura. Les locaux se trouveront à Tavannes et seule une antenne restera à Bienne. Le nouveau nom de cette radio fusionnée sera RJB (Radio Jura Bernois), sans mention de Bienne.

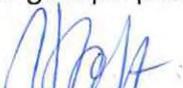
Cette évolution suscite notre inquiétude quant à la garantie d'une offre journalistique de qualité pour les francophones de Bienne. La disparition d'un média local implique un risque d'appauvrissement de l'information. La question de l'équité médiatique bilingue est remise en cause. Il est particulièrement essentiel que tant les francophones que les germanophones de Bienne continuent à bénéficier d'une information complète et équilibrée, y compris concernant les activités de l'autre communauté linguistique.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. De l'avis du Conseil municipal, quel sera l'impact de la fusion des radios Canal 3 et RJB et leur rapprochement avec le Journal du Jura pour la population francophone biennoise ? Quels principaux risques le Conseil municipal identifie-t-il ?
2. Le Conseil municipal a-t-il été consulté ou informé concernant ce projet de fusion ? Est-il prévu qu'il soit associé aux prochaines étapes ?
3. Cette fusion a-t-elle une influence sur la stratégie de la Ville de Bienne en matière de communication ?
4. Le Conseil municipal est-il disposé à s'engager afin que le nom de la nouvelle radio tienne compte de la Ville de Bienne ?
5. Quel soutien financier la Ville de Bienne accordait-elle à Canal 3 ? Est-il prévu qu'une subvention similaire soit reversée à la nouvelle radio ? Si oui, à quelles conditions ?

Bienne, le 22 février 2023

Le groupe parlementaire PSR:



Joseline Stolz



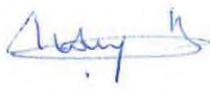
Marie Moeschler



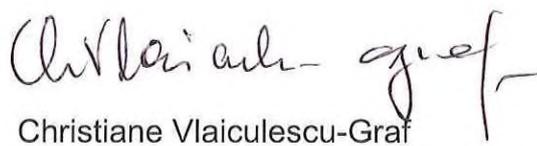
Isabelle Torriani Latscha



Ruth Kilezi



Kady Boly



Christiane Vlaiculescu-Graf

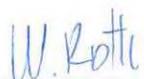
Cosignataires :



M. Farouhi, PRR



Christophe Schiess



W. Rott
Wynnam Rott